CONVENTION NATIONALE.

RAPPORT

DES CITOYENS

BOURDON (de l'Oise) ET LECARPENTIER,

REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

Délégués, par la Convention nationale, dans les Départemens de la Manche & de l'Orne (1),

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

Du 16 mai 1793, l'an deuxième de la République, une & indivisible.

CITOYENS NOS COLLÈGUES,

Combattre, vaincre, & anéantir les tyrans & leurs satellites, déjouer les trames ourdies par les lâches ennemis de la liberté & de l'égalité, affermir la révolution, & établir le bonheur du peuple français

---

(1) Rédigé à la hâte par Lecarpentier.

ſur une conſtitution vraiment républicaine, tels doivent être conſtamment les objets des travaux de la Convention nationale.

Des généraux traîtres à la patrie, des ſcélérats complices des deſpotes, ſe ſont ligués pour nous enlever la conquête de notre liberté, & verſer le ſang des patriotes.

La Convention ordonne qu'une levée de trois cent mille hommes ſera faite pour compléter les armées de la République, & les porter à une maſſe impoſante, au-deſſus de cinq cent mille hommes.

Des commiſſaires de la Convention ont été envoyés dans les départemens pour hâter ce recrutement, prêcher les vrais principes, protéger les amis de la liberté, & réduire à une nullité abſolue les ariſtocrates, les royaliſtes & les gens ſuſpects.

Nous avons été chargés de parcourir les départemens de la Manche & de l'Orne.

Le compte que nous avons à vous rendre de notre miſſion ſera ſatisfaiſant, mais il exige certains détails. Nous devons rappeler des faits importans pour confondre les calomniateurs & rendre aux bons citoyens le témoignage éclatant de leurs efforts pour la proſpérité de la République.

Partis de Paris le 15 mars (1), nous nous ſommes rendus directement dans le département de la Manche. Les renſeignemens que nous avions eus au comité de sûreté générale, & la poſition intéreſſante de ce département, nous y déterminèrent.

L'Anglais voit avec peine que la nature ait placé

(1) Nous ſommes revenus le 11 mai.

la preſqu'île de la Manche comme à deſſein, pour le braver. Les ports qui s'y trouvent & l'intrépidité des habitans la rendent inexpugnable.

Mais le complot formé d'embrâſer du feu de la guerre civile les départemens maritimes de l'Oueſt avoit ſes ramifications dans le département de la Manche. Une foule de ci-devant nobles, d'émigrés, de prêtres réfractaires, & d'ariſtocrates déguiſés, préparoient ſourdement l'exploſion. Les braves habitans des côtes étoient ſans armes ni munitions; les forts dénués de canonniers; beaucoup de points importans reſtés ſans défenſe; (1) des vaiſſeaux ennemis ſe montroient fréquemment ſur les côtes, & les inſultoient. Vainement on a long-temps ſollicité, preſſé l'envoi de quelques frégates & vaiſſeaux de la République pour venir en croiſière dans la Manche, protéger le commerce, & favoriſer l'armement en courſe: tout, enfin, préſageoit à cette belle contrée des malheurs prochains. Les détails que nous ſommes obligés de donner dans le cours de ce rapport jeteront la plus grande lumière ſur tous les faits.

Les opérations du recrutement étoient très-avancées au moment de notre départ. Le choix au ſcrutin & l'inſcription volontaire ont fourni au-delà du contingent fixé; & l'on peut dire, avec vérité, que ces nouveaux défenſeurs de la patrie inſpirent, par leur ardeur & leur ſtature, les plus hautes eſpérances.

Le patriotiſme des adminiſtrations, fortement ſecondé par celui des adminiſtrés, ne nous a preſque rien laiſſé à faire, ni à deſirer ſous ce rapport.

---

(1) Depuis Morſaline, juſqu'à Quinévilles il y a neuf redoutes, bâties par les ordres de Vauban, pour empêcher une deſcente, & défendre cette importante poſition. Ces redoutes ſont entièrement abandonnées....

Mais nous avons été étrangement surpris de ne trouver aucun chef militaire pour recevoir les braves citoyens qui se devouoient à la défense de la liberté. La négligence du Ministère sur un point aussi essentiel, est sans doute bien coupable. Nous y avons suppléé par une nomination provisoire ; dans tous les districts, le zèle & l'activite qui ont été mis dans ces fonctions par ceux à qui nous les avons confiées, méritent les plus grands éloges.

Les sociétés populaires au milieu desquelles nous avons eu le plaisir de nous trouver, offrent chaque jour le spectacle le plus intéressant. On y trouve un dévouement sans bornes au bonheur de la patrie, l'amour le plus ardent de la liberté & de l'egalité ; ces sociétés sont par-tout la terreur des despotes & de leurs vils suppôts, l'écueil des ambitieux & des intrigans qui les suivent quelquefois pour les dominer en affichant le plus pur patriotisme, afin de mieux remplir leurs vues contre-révolutionnaires. Le peuple, éclairé par les lumières de ces sociétés bienfaisantes, bénit sans cesse leur salutaire institution ; leur infatigable surveillance prévient les atteintes que l'on voudroit porter à la liberté : elles sont enfin le flambeau des fonctionnaires publics, le fléau des hommes suspects, le rempart & le *palladium* de la liberté.

Le 22 mars un courier extraordinaire nous arrive : il étoit porteur d'une dépêche de nos collègues Sevestre & Billaud-Varennes, délégués dans le département d'Ille & Vilaine, par laquelle ils nous annonçoient que ce département étoit en proie à la guerre civile, & nous demandoient des secours, des secours.

Rien sans doute de plus pressant que cette lettre ; rien de plus propre à redoubler notre sollicitude. Des

ſecours pour nos frères opprimés, c'étoit le ſeul cri des patriotes.

Le moment étoit critique; il falloit du monde en armes, & le département de la Manche avoit peu de troupes; il étoit menacé.

Cependant il étoit tranquille; & nous ſentîmes qu'il falloit éteindre promptement les premières étincelles du feu dévaſtateur de la guerre civile, & étouffer juſqu'à l'idée d'une réſiſtance ouverte aux progrès de la révolution, & aux lois de la République. Il eſt, en effet, bien évident, que ſi dès les premiers inſtans de la rebellion on eût écrâſe les rebelles, le complot étoit avorté; les citoyens égarés, ſe ſeroient rangés ſous l'étendard de la raiſon & de la philoſophie, & les troubles du dedans ſeroient entièrement appaiſés.

Pénétrés de ces réflexions, nous prîmes à l'inſtant les meſures dont nous allons parler.

Nous écrivîmes au département & aux adminiſtrations de diſtrict pour les requérir de donner des ordres, afin que les gardes nationales armées ſe portaſſent, dans le plus grand nombre poſſible, ſur Rennes.

La garde nationale de Valognes fut aſſemblée: nous lui proposâmes de fournir un détachement de cent hommes, qui partiroit le lendemain avec les autres détachemens du même diſtrict, auxquels les mêmes réquiſitions furent tranſmiſes.

Un bataillon de volontaires parti le même jour de Valognes, deſtiné pour St. Malo, reçut l'ordre de diriger ſes pas ſur Rennes.

Arrivés à Cherbourg à neuf heures du ſoir, nous nous rendîmes à l'adminiſtration de diſtrict, où nous appelâmes les chefs militaires: là nous faiſons toutes les réquiſitions pour que le départ de deux bataillons de volontaires, faiſant partie de la garniſon de Cherbourg, ſix pièces de canon, des mu-

nitions, & un caiſſon de cartouches d'infanterie, fuſſent préparés à partir le lendemain matin : les ordres ſont donnés & exécutés avec un zéle & une célérité admirables. Le lendemain la troupe part au milieu des cris *de vive la République ! périſſent les tyrans & les contre-révolutionnaires !*

La gendarmerie entière du département eſt également en marche.

A-peu-près cinq mille hommes ſont ainſi partis, & ſe rendent à Rennes pour y recevoir des ordres ; leurs premiers ſoins ſont de demander où étoit le danger, pour y voler à l'inſtant; mais, par une fatalité inattendue, l'énergie de leur courage ſe trouve enchaînée; le général qui commandoit à Rennes, intime l'ordre à la garde nationale & à la gendarmerie, de retrograder & de de retourner dans leurs foyers. Leur ſurpriſe eſt grande, mais ils ne ſavent que ſe battre & obéir ; ils reviennent, perſuadés que les troubles ſont appaiſés, & les révoltés rentrés dans l'ordre. Malheureuſement leurs conjectures étoient fauſſes ; les troubles s'étoient propagés dans pluſieurs départemens, & faiſoient des progrès rapides ; nous en éprouvons encore aujourd'hui les funeſtes effets.

Pendant le voyage des troupes que nous avions envoyées, les modérés & les trembleurs affectoient de répandre dans le public que nous dégarniſſions le département des forces qu'il avoit pour ſa défenſe ; les feuillans & les ariſtocrates auroient deſiré que nous euſſions tout fait partir, perſuadés que dans l'intervalle, les Anglais pourroient, ſans effort, effectuer une deſcente ſur les côtes.

Mais tout étoit combiné de manière à ne donner aucune inquiétude fondée.

On nous inſtruit que cinq mille fuſils ſont dans l'arſenal de Cherbourg depuis plus de trois mois,

fans aucune destination déterminée : nous nous empressons de les arracher à la rouille, & d'en faire distribuer six cents aux sixième bataillon de la Somme, *organisé depuis neuf mois*, & resté sans armes, quatre cents pour les volontaires en garnison à Granville & à St. Vaast, encore non armés; le surplus est distribué, avec quelques munitions, dans toutes les communes du département, voisines de la mer.

Une forte de rumeur existoit à St. Vaast-la-Hougue ; on craignoit que les suites n'en devinssent fâcheuses : on nous appelle ; nous nous y rendons. La première cause de cette rumeur étoit produite par le choc de deux sociétés rivales. Avec un peuple bien intentionné & vraiment patriote, il n'est pas difficile de rapprocher les esprits : aussi sommes-nous parvenus en un instant à fondre les deux sociétés en une, & à rétablir l'harmonie que quelques intrigans s'efforçoient d'empêcher.

Un second motif de trouble étoit dans un bruit malicieusement répandu, que les poudres qui sont dans les magasins, étoient défectueuses, altérées, & que les boulets n'étoient point de calibre.

Pour dissiper tous les doutes, nous fîmes essayer les poudres, en présence de la troupe, & du peuple assemblé en grand nombre. Deux livres de poudre mises dans un mortier, lancèrent une bombe à deux cents toises de distance, le mortier formant un angle de quarante-cinq degrés; cette expérience satisfit tous les spectateurs.

Beaucoup de boulets furent ensuite mis dans les canons, & tous se trouvèrent de calibre.

Alors toutes les défiances furent bannies, & les nuages dissipés.

C'est ici l'occasion de placer le recit d'un fait qui prouve jusqu'où le peuple, même dans ses malheurs,

porte la soumission, le respect à la loi, & la confiance dans ses représentans.

Un bâtiment chargé de bled destiné pour Bordeaux, étoit relâché à la Hougue depuis plusieurs mois; les vents devenus favorables déterminent l'équipage à préparer son départ.

Le peuple affligé de la hausse journalière du prix des grains, que l'avarice & la haine des riches contre la révolution, tiennent opiniâtrément dans les greniers; la crainte que le bâtiment ne fût pris par l'ennemi, & la présomption que ce bled ne pourroit soutenir le voyage sans éprouver un dépérissement absolu, furent des motifs puissans pour engager ce bon peuple à demander que le bled fût débarqué & vendu à un prix raisonnable. C'étoit la voix du besoin qui se faisoit entendre; elle étoit sans doute bien éloquente; cependant l'on ne pouvoit se prêter à des instances, sans enfreindre ouvertement les règles prescrites par la loi. Les autorités constituées nous informent de ce qui se passoit, & nous nous rendons à St. Vaast le lendemain. Le peuple, qui nous voit, accourt en foule, & nous fait part de ses inquiétudes; nous allons avec lui à bord du bâtiment chargé de bled, pour vérifier la situation du grain. Le plus scrupuleux examen qui en fut fait, nous attesta qu'il n'avoit encore éprouvé aucune altération.

Nous représentâmes ensuite au peuple que l'on ne pouvoit, sans crime, s'opposer au départ du bâtiment; que nos frères de Bordeaux payoient le pain plus cher que dans le département de la Manche; que la justice & l'humanité devoient faire cesser tous les obstacles; que ce bâtiment alloit seulement à Cherbourg, où il attendroit des forces pour l'escorter; que d'ailleurs il y avoit heureusement des grains en assez grande quantité dans cette contrée, pour la

consommation de ses habitans, & que nous allions incontinent prendre des mesures pour faire approvisionner abondamment les marchés, & mettre le pauvre à portée de subsister du produit de ses facultés & de son travail ; que telle étoit l'intention de la Convention nationale, qui nous avoit députés pour venir consoler les infortunés, & les faire jouir des avantages que tout citoyen a le droit d'attendre sous l'empire de la liberté & de l'égalité.

Il est difficile de rendre l'effet que produisit sur tous les esprits ce langage de justice & de paix. Bientôt la sérénité prit la place de l'inquiétude ; chacun disoit : *ils ont raison ; la circulation doit être libre ; la loi est faite pour tous : ils nous promettent du soulagement ; ce sont nos représentans, nos pères ; ils ont notre confiance ; & certes, ils nous tiendront parole.....*

A l'instant même, & en présence du peuple, le bâtiment appareille, lève ses ancres, & part pour Cherbourg.

Mais la Providence, comme pour récompenser les habitans de Saint-Vaast de leur docilité & de leur respect pour la loi & pour ses organes, voulut que le temps contrariât la marche de ce bâtiment, & le forçât de rentrer dans le port de la Hougue dès la même marée. Le bâtiment n'est pas si-tôt rentré, que le correspondant reçoit un ordre du propriétaire de la cargaison de la faire vendre à Saint-Vaast : ce qui s'est opéré avec le calme & la tranquillité qui distinguent les républicains.

Une multitude d'arrêtés & de réquisitions, tant verbales que par écrit, nous ont occupés sur une infinité d'affaires qui nous ont été soumises : il seroit trop long d'en faire le détail.

Par-tout la cherté excessive des grains pouvoit devenir le germe de grands troubles ; il falloit en recher-

cher les causes, & en empêcher les effets par des mesures promptes & efficaces.

Comme nous l'avons dit, il est des grains convenablement; & la disette qui se manifestoit dans quelques marchés n'étoit que factice, & cette disette est produite par l'avarice, la cupidité & l'incivisme. La plupart des riches calculent leurs trésors, & spéculent leur accroissement sur la misère du pauvre : ils inspirent de la défiance pour les assignats, en les décriant journellement.; enfin ils ravissent à l'infortuné tous les moyens de subsister, afin de parvenir à le dominer. Mais si le pauvre souffre, il raisonne; il sait que la patrie des riches est dans leurs coffres; il sait que par-tout où il existe une société, il y a des devoirs à remplir & des droits à exercer par le citoyen, qui en fait partie; il est persuadé que celui qui se consacre tout entier au bonheur commun, doit avoir sa subsistance. Tous les hommes appartiennent à la patrie; mais la patrie leur doit les objets de première nécessité : ainsi celui qui a au-delà de son nécessaire, doit en faire l'offre à la société, qui lui en paye la valeur convenue; & s'il arrive que celui qui est véritablement laborieux, ne puisse atteindre à payer le prix de ce qui lui est nécessaire pour vivre, soit parce que le riche sera parvenu à faire hausser le prix des denrées, soit par toute autre cause, la société doit incontestablement pourvoir à ses besoins & les faire cesser. Si l'oisiveté est un crime dans une république, c'est une bien grande barbarie de refuser à l'indigent les moyens de se procurer les premiers besoins de la vie.

Nous avons donc regardé, & l'expérience l'a confirmé, que non-seulement il falloit faire approvisionner abondamment les marchés, mais qu'il étoit encore nécessaire de faire payer aux riches, par une taxe bien combinée, les sommes excédant les facultés du pau-

vre, calculées fur le produit de fon travail, & comparées au prix des denrées néceffaires à la vie.

Ces moyens nous ont paru les plus rapprochés des vues de la Convention nationale. Les momens devenoient de plus en plus preffans, même inquiétans. Nous ordonnâmes donc aux corps adminiftratifs, par des réquifitions & par une proclamation, de prendre les précautions qui étoient en leur pouvoir, à fin de l'approvifionnement des marchés : enfuite nous autorisâmes les corps adminiftratifs, pour empêcher la taxe, à décerner des exécutoires, lorfque le grain excéderoit dans fon prix les facultés du pauvre, d'abord, contre les parens des émigrés, contre les ci-devant nobles, & enfuite contre les riches, en s'arrêtant, s'il étoit poffible, aux fortunes médiocres, de telle manière que le pauvre, sûr que ce qu'il gagne fuffit à le nourrir & entretenir, puiffe exécuter la loi fondamentale de toute fociété, qui commande le refpect des propriétés, & éloigne l'infame loi agraire, feul efpoir des malveillans, fi la république ne venoit pas au foulagement du pauvre, & ne lui affuroit fa fubfiftance.

Par-tout, de concert avec les corps adminiftratifs, nous tenions des féances publiques où les grandes mefures étoient prifes : rendons ici compte des principales; nous nous plaifons d'autant mieux à les rappeler, que la Convention & le comité de falut public, auxquels nous les avons tranfmifes, les ont approuvées, & y ont même vivement applaudi.

On ne peut pas fe diffimuler que l'ariftocratie, royale, féodale, facerdotale, judiciaire, financière, minifterielle, bourgeoife, & mercantile, n'ait confervé de funeftes influences dans beaucoup d'endroits Des journaliftes mercenaires, appliqués fans relâche à pervertir l'efprit public, & à empoifonner les meilleures

actions, ont jeté dans les esprits foibles, incertains ou trompés, de mauvaises semences. Ces écrivains pervers, dont la corruption active & dangereuse n'a pour but, en imprimant leurs affreux systêmes, que de perdre la liberté & de rétablir la tyrannie, inondent la république de leurs détestables productions. Le citoyen qui vit paisiblement loin du centre des grands événemens, & qui ne peut suivre le cours des opérations de la Convention, reçoit souvent, sans le vouloir, par de mauvais écrits, des impressions contraires à ses intérêts, à son propre bonheur, & qu'il est quelquefois difficile d'effacer.

Tous les bons citoyens desirent ardemment l'affermissement de la révolution & une constitution républicaine : chacun gémit des divisions qui existent dans la Convention : on sent que les ennemis dont nous sommes environnés, sont bien incapables de nous vaincre si nous sommes unis : on sait qu'ils comptent plus sur nos divisions intestines, que sur leurs moyens & la force de leurs armes.

Il a donc fallu détromper les uns & seconder les autres, en leur aidant à extirper les dernières racines de l'antique aristocratie & du systême liberticide des ennemis de la patrie.

Dans les villes, dans les campagnes & sur les côtes que nous avons parcourues, où la vérité se répand plus lentement, mais où elle est plus solide & plus durable, nous y avons laissé des traces de notre zèle à éclairer le peuple sur ses grands intérêts, sur les moyens conservateurs de sa liberté. Nous lui avons promis une constitution & des lois dignes de lui, & par-dessus tout, une instruction publique qui le rende heureux, en lui montrant la route du bonheur.

Le décret qui dénonce Dumouriez à l'univers entier, & le voue à l'exécration de tous les siècles, nous

parvint : nous raſſemblâmes les différens corps adminiſtratifs, civils, militaires, & gardes nationales, qui tous à l'envi prêtèrent de nouveau le ſerment *de fidélité à la république une & indiviſible, & guerre éternelle aux tyrans, & en particulier au traître Dumouriez*.

Le décret du 26 novembre dernier, qui accorde des ſecours aux pères, mères, femmes & enfans des volontaires partis pour la défenſe de la patrie, n'étoit point encore exécuté. Les beſoins du pauvre, qui avoit droit à ces ſecours, augmentoient journellement par l'accroiſſement progreſſif du prix des denrées : nous ordonnâmes le complettement des états, & nous fîmes délivrer à l'inſtant les ſommes qui étoient dues.

Les adminiſtrations conçurent quelque embarras en fixant l'article 12 de ladite loi, qui ſembloit exclure les pères & mères au-deſſous de ſoixante ans, quoique néceſſiteux.

Certains que l'intention de la Convention étoit de donner des ſecours à tous ceux qui vivoient du produit du travail de celui qui verſe ſon ſang pour défendre la liberté, nous décidâmes que les pères & mères, quoiqu'au-deſſous de ſoixante ans, recevroient les mêmes ſecours, pourvu que leurs beſoins fuſſent bien conſtatés.

Différens hoſpices étoient ſans reſſources, dénués de revenu & d'approviſionnemens pour la ſubſiſtance des infortunés qu'ils renferment ; les ſecours décrétés ne leur avoient point encore été verſés : nous avons requis que des à-comptes leur fuſſent délivrés par les tréſoriers des diſtricts.

Le décret qui accorde la liberté aux détenus pour dettes, n'étoit point encore parvenu officiellement. Nous fîmes ouvrir les priſons à tous ces malheureux qui n'avoient d'autre crime que la pauvreté.

Les ſubſiſtances excitèrent particulièrement notre attention, & nous avons découvert une multitude d'abus réſultans de la mauvaiſe adminiſtration qui a lieu dans cette partie.

Il eſt inconcevable, en effet, que, dans un inſtant où les approviſionnemens de nos armées de terre & de mer ne peuvent être faits que dans le ſein de la République, il n'y ait pas plus d'ordre, plus de ſoin, & plus de méthode dans le mode d'acheter & d'approviſionner : nous avons remarqué dans pluſieurs endroits que différens agens en étoient chargés à-la-fois. Les uns achetoient en gros chez les propriétaires, les autres au marché ; les uns ont des marchés à un prix très-élevé & ſur de ſimples ſoumiſſions ; les autres ont commiſſion d'acheter à prix défendu. Ceux-là achètent pour la Marine, ceux-ci pour l'armée de terre. Les uns ſont pourvus de commiſſions des miniſtres ; les autres de marchés faits avec l'adminiſtration : enfin, un conflit révoltant, ou plutôt une confuſion horrible exiſte dans cette partie.

De-là, une concurrence funeſte au peuple s'établit ; de-là l'augmentation ſubite & effrayante des denrées ; de-là la difficulté dans les approviſionnemens ; de là, enfin, naiſſent les dilapidations énormes & l'épuiſement du tréſor public.

Juſques ſur les viandes on a établi un monopole abominable.

Des compagnies ont entrepris des ſalaiſons à tel prix. D'autres compagnies ou particuliers ſe préſentent ſous de nouvelles dénominations ; ils achètent & ſallent des viandes pour la République, ſans prix déterminé.

Trois grands abus ſont donc produits par ce genre d'adminiſtration.

Le premier contrarie le peuple, & le prive d'une denrée néceſſaire à ſa ſubſiſtance.

Le ſecond épuiſe le tréſor national.

Et le troiſième conſtitue en perte l'entrepreneur à prix fixe, ou plutôt il le met dans le cas de faire des fournitures défectueuſes plus propres à la deſtruction de l'homme qu'à ſa conſervation.

Ainſi, ſous tous les rapports, la Nation eſt la victime de la perfidie & de la ſcélérateſſe des agens qu'elle emploie.

La loi veut que certaines fournitures ſoient faites par la voie d'une adjudication au rabais, paſſée après des affiches, & en préſence d'officiers municipaux.

Rien de plus juſte que ces précautions; & cependant, rien de plus parfaitement inexécuté.

Des agens en ſous-ordre paſſent des marchés ſans autres formes que leur fantaiſie; en ſorte que dans différens endroits, ce qui vaut communément 8, 9 & 10 ſols la livre, eſt porté à 10 ſols 6 den., 12 & 14 ſols pour le compte de la République. Dès-lors, le peuple éprouve néceſſairement une augmentation d'un quart au moins ſur le prix de ces denrées. On dévine aiſément pourquoi ces marchés ſont ainſi clandeſtinement faits.....

En un mot, plus on cherche, plus on découvre d'abus & de gaſpillage dans tous les détails de cette inextricable adminiſtration.

D'un côté nous avons empêché la concurrence, de l'autre nous avons fait annuller les marchés faits contrairement à la loi.

Nous avons auſſi recommandé aux corps adminiſtratifs de ſurveiller toutes les opérations qui concernent cette matière.

Dans pluſieurs magaſins de la République, il y avoit encore des ſeigles: nous les avons fait vendre, at-

tendu qu'une loi défend de les employer pour les défenseurs de la République.

A Cherbourg un bâtiment, contenant une certaine quantité de froment, destiné pour Bordeaux, étoit en relâche, & le bled s'altéroit : on le débarqua ; & après l'avoir examiné, les corps administratifs nous attestèrent qu'il ne pourroit être transporté sans être entièrement perdu. Nous en ordonnâmes la vente.

La Convention a mis les chevaux de luxe à la disposition de la nation, & a chargé les commissaires de s'en occuper. Il en falloit pour nos armées ; nous en avons fait délivrer une très-grande quantité, & de très-beaux.

Les impositions sont en majeure partie payées, & on en presse avec soin le recouvrement.

Les domaines nationaux sont presque totalement vendus, & à un haut prix.

Les biens des émigrés sont administrés avec assez d'exactitude.

Jusqu'ici, Citoyens nos collègues, vous n'avez rien trouvé que de très-ordinaire ; mais ce n'étoit pas assez : il falloit déployer avec sévérité & prudence les mesures de salut public, pour réprimer la malveillance, enchaîner l'aristocratie, & étayer les patriotes.

Les pouvoirs que vous nous aviez donnés étoient immenses, & vous allez être convaincus de la prudence avec laquelle nous en avons usé. Déja nous vous en avons fait part dans différentes lettres ; mais comme l'aristocratie, piquée & dans son orgueil & dans ses intérêts, s'efforce, par des calomnies & des vociférations, de répandre la défaveur sur tout ce qui a été fait par vos commissaires, il est bon de vous présenter le tableau rapide & fidèle de nos opérations ultérieures : non pas que nous craignions la censure d'aucun citoyen impartial, mais pour prouver que nous

avons frappé sobrement sur les personnages suspects.

Plusieurs citoyens s'étoient permis des correspondances coupables avec nos ennemis du dehors, du dedans, & étoient prévenus du crime de conspiration & de contre-révolution. Les informations ont été administrativement faites, les interrogatoires prêtés; nous avons, de concert avec les administrateurs de département, envoyé les accusés au tribunal révolutionnaire, pour y être jugés définitivement.

Beaucoup de prêtres réfractaires & émigrés avoient osé rentrer, & infecter, de leur souffle impur, l'air salubre de la liberté : nous les avons fait arrêter & déporter.

Plus de cinquante mille livres de revenu de biens d'émigrés avoient échappé à la vigilance des administrateurs : nous les avons fait séquestrer, & accéléré la vente des meubles.

Des ci-devant sœurs converses, fanatiques à outrance, dirigeoient encore, avec leur costume & leurs sentimens anti-civiques, plusieurs hospices : nous les avons également fait déporter, en vertu des lois que vous avez rendues,

Par un décret posterieur à nos pouvoirs, vous nous avez autorisés à déporter hors le département les personnes suspectes; & par un autre décret, vous avez mis les aristocrates hors la loi.

Rien de plus sévère, & en même-temps rien de plus nécessaire que ces lois. Dans des momens de crise, dans des circonstances calamiteuses, elles sont la sauve-garde des bons citoyens, le frein & la terreur des méchans.

Des dénonciations des corps administratifs frappoient sur plusieurs ci-devant nobles, parens d'émigrés & autres, suspects, inciviques & aristocrates; leur présence inquiétoit les bons citoyens : nous leur avons

enjoint de se rendre, sous trois jours, au chef-lieu du département, pour y être surveillés & gardés à vue.

La municipalité entière & le greffier de la commune Dozeville, district de Valognes, avoient participé, dans une assemblée pour le recrutement, à des actes contre-révolutionnaires. Le juge-de-paix fait l'information; la preuve est complette : nous ordonnons que cette municipalité sera mise en état d'arrestation; les ordres sont exécutés, & des patriotes sont provisoirement nommés pour administrer (1).

D'autres municipalités, marchant en sens contraire de la loi & de la révolution, ont été suspendues de leurs fonctions, & remplacées par des patriotes éprouvés.

Le peuple a approuvé solemnellement toutes ces mesures. Nous en avons les preuves littérales.

Un attroupement terrible a eu lieu à St. Sauveur Lendelin, district de Coutances, à l'occasion du recrutement. Plusieurs communes instiguées par l'aristocratie, sonnèrent le tocsin & s'assemblèrent à St. Sauveur; leur rage fut dirigée contre le citoyen Brission, curé de cette paroisse, vraiment recommandable par ses talens & ses vertus civiques. Ils le maltraitèrent de la manière la plus barbare. Cette malheureuse victime étoit déja baissée sous le couteau des assassins; elle alloit être immolée, lorsqu'un digne émule de la Bréteche, Nicolas Lejeune, cultivateur, procureur de la commune, s'avance, affronte le danger, & du ton d'autorité qui convient au ma-

---

(1) Le juge-de-paix auroit lui-même délivré le mandat d'arrêt; d'alleurs, le département, instruit de l'affaire, avoit, le même jour, pris une décision pour l'arrestation : ainsi, nous n'avons fait que prévenir les autorités constituées.

giftrat vraiment vertueux, ordonne aux féditieux de fe diffiper: il ordonne; & fa main levant le figne augufte de la liberté, en couvre auffitôt le malheureux que l'on mène à la mort. Frappé, menacé lui-même; TUEZ-MOI, DIT-IL; JE MOURRAI EN FAISANT MON DEVOIR. (1)

C'eft ainfi que ce courageux citoyen, ce digne magiftrat du peuple, ce véritable héros de la loi, parvient à difperfer les forcenés, & à fauver la vie à un excellent patriote.

MON DEVOIR, dit-il! le devoir d'un homme, en fauvant la vie de celui que l'on va affaffiner.

MON DEVOIR! le devoir d'un homme de la loi, du vrai républicain, en terraffant, par le feul appel à la loi, le monftre de la rebellion.

MON DEVOIR! le devoir d'un magiftrat qui fait que tout eft facré & inviolable, fitôt que l'égide nationale le couvre. Voilà ce que l'on trouve dans la conduite fublime d'un fimple cultivateur.

Ici, Citoyens nos collègues, la fcène devient intéreffante. D'un côté, l'on trouve des coupables à punir, de l'autre un magiftrat à couronner. Autant la conduite des rebelles eft puniffable, autant celle du courageux procureur de la commune eft digne d'éloges. Son exemple mérite de paffer à la poftérité.

Auffi avons-nous, préfence de tous les corps adminiftratifs, defcerné, au nom de la Convention nationale, une couronne civique à ce vertueux citoyen, & ç'a été pour nous la plus douce jouiffance, le plus beau jour de notre vie. Le procès-verbal de cette fête patriotique a été imprimé & envoyé dans toutes les communes du département.

---

(1) Le greffier de la municipalité étoit constamment resté avec lui, & avoit partagé le danger.

Les principaux moteurs de la rebellion ont été livrés aux tribunaux, & l'ordre a été parfaitement rétabli.

Nous terminons notre rapport par raconter à la Convention ce qui s'est passé à l'occasion d'une alerte arrivée sur les côtes de la Presque - île de la Manche, & qui est bien propre à donner une idée du caractère de ses habitans.

Plusieurs frégates & corsaires anglais rodent continuellement près les côtes de la Manche ; on les avoit vus le 3 avril, on craignoit qu'ils ne tentassent une descente. La nuit du 3 au 4, une patrouille sortie du corps-de-garde de Surtamville, district de Valognes, vit à différentes reprises, une lumière en mer, & une à terre, à quelque distance, qui sembloient correspondre, & se donner réciproquement le signal. Le rapport en fut fait, & on crut qu'il falloit se prémunir contre toute invasion de la part de l'ennemi. Deux coups de canon furent tirés au fort de Surtamville ; bientôt le tocsin sonne, & la générale bat dans tous les lieux voisins : l'alerte se propage, avec une telle vitesse, que deux heures après, tout le monde étoit en éveil à plus de 20 lieues loin. Nous étions à deux lieues de distance : nous nous rendîmes sur la plage, où nous trouvâmes une infinité de citoyens armés de fléaux, fourches, faulx, bèches, bâtons, piques, & autres instrumens. A notre aspect, ils exprimèrent, avec enthousiasme leurs sentimens de bravoure, & d'attachement à la liberté. Ils firent retentir au loin les cris de *vive la Nation ! vive la République une & indivisible ! vive la Convention nationale ! vive la liberté & l'égalité !* Le regret de ces généreux citoyens étoit de ne point trouver d'ennemis à combattre.

Des ordres furent donnés pour que les citoyens qui accouroient en affluence rétrogradassent.

Cette circonſtance a produit le meilleur effet poſſible. Les citoyens ont été vivement pénétrés du ſentiment de leurs forces, quand ils ſont parfaitement unis & d'accord ; elle prouve, en même temps, qu'en armant les habitans des côtes, l'ennemi ſera toujours impuiſſant.

Avant de finir, nous ferons quelques obſervations que nous croyons intéreſſantes.

La ci-devant province de Normandie étoit régie par une coutume injuſte & barbare. Il ſuffit, pour le prouver, de rappeler les inégalités qu'elle conſacroit, réſultatives de la diſtinction des ſexes. Cette coutume, ouvertement oppoſée à la raiſon & à l'égalité, a été abrogée depuis la révolution, par pluſieurs lois auſſi ſages que néceſſaires. La première eſt du 15 mars 1790 ; la ſeconde, du 8 avril 1791 ; & la dernière, du 4 janvier 1793. Par ces différentes lois, les filles ou les deſcendans des filles ſont appelés à ſuccéder également avec les mâles ou les deſcendans des mâles.

Voilà, en apparence, l'équilibre parfaitement établi, & le niveau de l'égalité placé ſur toutes les têtes.

Cependant, ces lois rendues à diverſes époques & dans différentes circonſtances, n'offrent pas toute la clarté deſirable, & peuvent encore donner naiſſance à beaucoup de difficultés.

L'article 4 de la loi du 8 avril 1791, conſervé par le décret du 4 janvier dernier, laiſſe encore ſubſiſter une exception odieuſe. Cet article exclut, en effet, des ſucceſſions directes, toutes les filles mariées & dotées avant ces lois. Cette diſpoſition répugne à l'égalité & à la juſtice.

Dès-lors que la ſucceſſion directe n'eſt pas plus ouverte que la collatérale avant le décret, il ne doit pas y avoir de différence dans la manière d'hériter. Seulement la fille qui a emporté des meubles & une dot, doit

les rapporter à la maſſe, & même payer les intérêts de la valeur qui a ceſſé de profiter à cette maſſe.

Il faut donc, Légiſlateurs, éteindre juſqu'aux plus petits germes de diſſention dans les familles, & achever l'édifice majeſtueux de l'égalité, en faiſant diſparoître les ridicules diſtinctions de l'article 4 de la loi du 8 avril 1791.

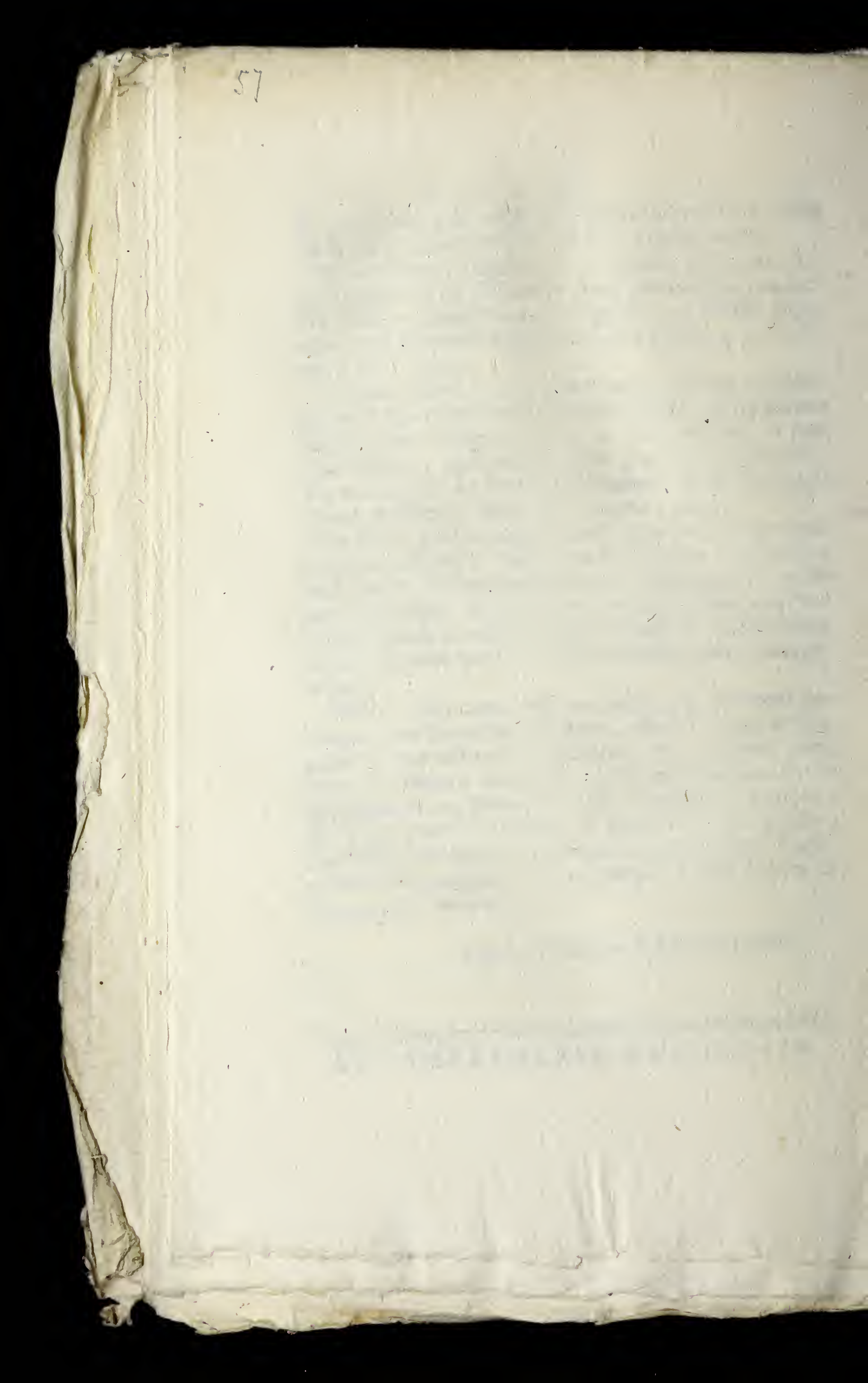
Il nous reſte à vous rappeler qu'un décret qui éloigneroit des côtes les ci-devant nobles, & les parens proches des émigrés, ſi on ne les met pas en état d'arreſtation, opéreroit le plus grand bien. Par-là, leurs conjurations ſeroient déjouées, & le fil de leurs correſpondances avec les ennemis, rompu.

Les riches ſont la cauſe occaſionelle de tous les maux qui nous affligent : c'eſt à eux de ſatisfaire aux beſoins de la patrie, proportionnellement aux propriétés qu'ils ont à défendre : ainſi, nous croyons qu'un emprunt forcé, dont le mode ſeroit bien combiné, eſt la meſure la plus ſalutaire que l'on puiſſe employer pour ſoulager la patrie.

Enfin, des armes, des munitions, des généraux patriotes, une bonne conſtitution, des lois ſages & populaire, une inſtruction publique, la mendicité proſcrite, des ſecours aux pauvres, les contributions fixées & également reparties, la maſſe des aſſignats diminue, de l'ordre dans les finances, la dette de l'État liquidée, l'induſtrie protégée, le commerce augmenté, l'agriculture encouragée, & le peuple entier bénira la Convention nationale.

Signé, BOURDON & LECARPENTIER.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.



57